

1^{er} septembre 2016

Prévenir et lutter contre l'illettrisme

Lancement du 12^e concours

Depuis près de 30 ans, la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture et le Crédit Mutuel Méditerranéen accompagnent des projets de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Pour encourager des associations œuvrant dans ce domaine, la banque régionale coopérative lance pour la 12^e année consécutive le concours « prévenir et lutter contre l'illettrisme ».

Ce concours est ouvert aux associations domiciliées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Languedoc-Roussillon et en Corse.

En 2016, 72 associations ont été candidates (*contre 82 en 2015 et en 2014, 67 en 2013 et 2012, 55 en 2011 et 45 en 2010*). Après sélection et décision d'un jury indépendant composé de journalistes et de spécialistes de l'illettrisme, 13 associations (*implantées à Alès, Apt, Arles, Cannes, Charnac (Lozère), Florac (Lozère), La Farlède (Var), Marseille et Montpellier*), se sont vues attribuer un montant global de 18 000 euros dont 3 000 € alloués par la Fondation du Crédit Mutuel pôle « lecture ».

Pour participer à cette douzième édition, il suffit de compléter le dossier de candidature disponible dans toutes les caisses locales du Crédit Mutuel Méditerranéen ou sur demande par courriel à : fabrice.leru@creditmutuel.fr

Prévention et lutte contre l'illettrisme

Les spécialistes le soulignent : « *On parle d'illettrisme pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante* ».

Les actions de prévention de l'illettrisme concernent les enfants et les jeunes (jusqu'à 16 ans). Elles visent aussi à rapprocher de la culture écrite et de la maîtrise des compétences de base les parents qui en sont éloignés afin qu'ils transmettent le goût de lire à leurs enfants et qu'ils les accompagnent dans leur scolarité.

Les actions de lutte contre l'illettrisme concernent les adultes qui ont été scolarisés en France. Elles permettent à chacun d'acquérir ou de réacquérir les compétences de base nécessaires aux actes simples de la vie quotidienne, pour être plus autonome dans sa vie familiale, professionnelle et citoyenne.

La date limite des envois est fixée au **vendredi 31 mars 2017**.

Réunion du jury : en **avril 2017** en présence de 13 membres.

Remise des chèques : le **jeudi 15 juin 2017**, lors de la huitième édition du « *Forum illettrisme* », organisée par le Crédit Mutuel Méditerranéen à la bibliothèque de l'Alcazar à Marseille.

Après **Luc Ferry** en 2010, **Patrick Ben Soussan** en 2011, **Catherine Dolto** en 2012, **Pierre Péju** en 2013, **René Frégny** en 2014, **Elisabeth Brami** en 2015, **Dominique Sorrente** en 2016, **Franz-Olivier Giesbert** a accepté de parrainer en 2017 cette rencontre permettant de valoriser les bonnes pratiques en matière d'illettrisme.

Le Crédit Mutuel : banque différente

Par son statut coopératif, mutualiste et régional, notre banque consacre une partie de ses résultats dans le développement économique local et l'économie sociale et solidaire. Travaillant en synergie, nos caisses locales, via les membres de leurs conseils d'administration (tous bénévoles) et leurs salariés accompagnent les projets locaux.

Mémo utile dans le cadre de votre reportage :

Fabrice Le Ru, communication Crédit Mutuel Méditerranéen et correspondant de la Fondation du Crédit Mutuel pôle « lecture » au 06 60 81 64 24 - fabrice.leru@creditmutuel.fr

communiqué de
presse



Crédit Mutuel
Méditerranéen

Lucien Miara,
Président.
Christian Marcot,
Directeur général.

service
communication

Michèle Plaindoux,
04 91 23 71 04
michèle.plaindoux@creditmutuel.fr

Fabrice Le Ru,
04 91 23 74 87
fabrice.leru@creditmutuel.fr

Fax : 04 91 23 72 67

Crédit  Mutuel

494, avenue du Prado
13008 Marseille